

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, VOGEL Jean-Pierre

Absents : Bernard LABORIE, excusé, a donné pouvoir à Audrey NYS, Erika QUEMENEUR, excusée, Magdalena VAN DER GIJP, excusée.

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

- 1- Vote des taux des taxes locales
- 2- Vote du budget 2022
- 3- Préparation des élections présidentielles
- 4- Questions diverses

1- Vote des taux des taxes locales

La volonté du CM a toujours été d'assurer une gestion budgétaire telle qu'elle ne nécessite pas d'augmenter les impôts. Ainsi en 2022 les taux des impôts fonciers restent inchangés :

37,81 pour le foncier bâti

61,21 pour le foncier non bâti

Ces taux nous permettent de percevoir un montant de 91975 €, montant calculé sur la base des compensations et contributions attendues ou à verser.

La part de l'Etat et de la Communautés de communes (ajout de nouvelles compétences) vont augmenter comme chaque année. L'augmentation constatée par les habitants ne sera pas due aux taux communaux.

A noter l'augmentation de notre population attirée par le dynamisme de la commune, notamment grâce au Tourisme, permet d'augmenter la ressource fiscale.

2- Vote du budget 2022

Subventions aux associations : reconduction des subventions aux associations habituelles. La Mairie étudiera les demandes des associations sur présentation d'un projet budgété.

Le CM se propose d'allouer une participation de 20€/ enfant sur présentation d'une licence sportive ou adhésion culturelle de l'année et d'un RIB, une fois par an (année civile). Limité à 1 licence par enfant, pour un club des alentours.

Par ailleurs, les familles rencontrant des difficultés pour payer la licence sportive de leur enfant, peuvent adresser une demande de prise en charge auprès de la Mairie, qui sera examinée par le Maire et l'équipe municipale.

Le budget et ces nouvelles décisions sont adoptés à l'unanimité des présents.

3- Préparation des élections présidentielles

Ouverture du bureau de 8h à 19h suivi du dépouillement les 10 et 24 avril 2022. Répartition des présences en demi-journée.

4- Questions diverses :

Manifestations :

Préparation des marchés de nuit : Pas d'organisation de la tombola-loterie. Les commerçants seront sollicités à participer à la soirée, moyennant une contribution alimentaire pour le casse-croûte des bénévoles au démontage. La lettre d'invitation sera envoyée fin avril-début mai. Des artistes locaux sont invités à exposer leurs créations.

Préparation de la compétition régionale de Kayak le week-end de l'Ascension : 3 épreuves (Rouffiac, Saint Mesmin et Pervendoux) rassembleront plusieurs centaines de participations. 4 Bénévoles seront mobilisés pour organiser la base arrivée, la circulation et la gestion des parkings.

Pour ces manifestations, AIS va commander des T-shirts pour les Bénévoles aux couleurs de Saint-Mesmin.

Comptes-rendus des différentes réunions :

Bureau Communautaire :

Arrivée d'un nouveau directeur de la Culture à la CC

Projet Photovoltaïque sur la Commune soumis à avis de la CC puis du Maire. Pour information, ce type de projet ne sera pas autorisé dans le cadre du PLUi, notamment parce qu'il peut empiéter sur les zones constructibles, déjà réduites sur notre territoire. Par ailleurs, la Commune de Saint Mesmin étant identifiée comme Pôle de développement touristique, une attention particulière est portée à la préservation des paysages. La CC a donc émis un avis défavorable à ce type de projets. Enfin, renseignements pris auprès de la préfecture, aucun contrôle n'est effectué de la part de l'Etat sur le respect des engagements pris lors des projets d'agrivoltaïsme. La municipalité ne s'autorise pas à statuer sur la question dans ces circonstances.

Pour l'instant les installations photovoltaïques sont donc à privilégier sur les bâtiments existants ou en construction pour limiter la consommation d'espaces naturels. Le futur PLU /i déterminera les zones où de tels projets seront réalisables.

SIAVSA :

Une carte magnétique sera remise aux enfants pour la prochaine rentrée, pour badger à la montée et à la descente des bus du transports scolaires. Ce dispositif régional viserait à terme à améliorer la mobilité en Région, en permettant aux utilisateurs d'emprunter tous les moyens de transport en commun avec un même titre de transport.

Les associations sportives pourront demander à utiliser le bus du SIAVSA pour leurs matchs, et non plus une seule fois par an, sous réserve de disponibilité du chauffeur et de la prise en charge de son salaire et des frais de carburants établis à 0,60€/km (modification de tarif 2022).

Prochaines réunions : SMCTOM début mai

Séance terminée à 22h15